



**Séance ordinaire du comité exécutif
du jeudi 18 mai 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1175928001

Accorder un contrat à la compagnie Distribution International Foyer FC inc. pour l'acquisition sur demande de casiers métalliques pour les groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal SPVM pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 804,75 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 16-15550 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1177324001

Accorder 2 contrats aux firmes Simo Management inc. (252 401,87 \$) et NORDIKeau inc. (135 885,78 \$), pour l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable, incluant l'inspection des bornes d'incendie et la manipulation des vannes d'isolement liées, pour une période de douze mois - Dépense totale de 388 287,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15895 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1177482003

Conclure une entente-cadre collective avec Kelly Sani-Vac inc., pour une période de cinq (5) ans, pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques / Appel d'offres public 17-15807 / Montant estimé de l'entente: 200 122,04 \$, taxes et contingences incluses (2 soumissionnaires)

20.004 Contrat de construction

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1177091001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 1 (projet 17-04), pour une somme maximale de 403 654,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 337901 - (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170652001

Accorder un contrat à Rénovacoœur Rénovation inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Caron, situé au 700 rue Muir, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 362 764,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5900 (4 soumissionnaires)

20.006 Contrat de construction

CE Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire - 1174665003

Autoriser une dépense de 113 541,08 \$, taxes incluses, pour les branchements d'égout en lien avec la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues dans l'arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Construction Larotek inc.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170652002

Accorder un contrat à Entreprises Ricbo inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Georges St-Pierre, situé au 999 avenue Oxford, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame -de-Grâce - Dépense totale de 368 696,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5901 (4 soumissionnaires)

20.008 Entente

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1173703001

Approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de mai à septembre 2017, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1174910002

Accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2017, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2018) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176368004

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2017, à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1177665001

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2017-2018. Dépense estimée : 6 898,23 \$

30.002 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170679009

Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mai au 31 août 2017

30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture - 1173013003

Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2017, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH - 1173885001

Autoriser un virement budgétaire de 89 150 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration dont 67 100 \$ vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2017 ainsi qu'un virement de 22 050 \$ vers le Service de police de la Ville de Montréal pour des honoraires professionnels

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1171516002

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 21 au 23 juin 2017, à Toronto (Ontario), afin de participer au Sommet canadien de l'eau. Montant estimé : 2 395,77 \$

30.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Domaine public

CE Service de la concertation des arrondissements - 1175086001

(AJOUT) Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C et adopter une ordonnance en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de modifier le tarif des sites de cuisine de rue de catégorie A

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1174217002

Prendre connaissance du rapport « Vers une gestion durable des eaux municipales - Bilan 2013-2016 » et approuver la transmission de ce rapport à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174396008

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er avril 2017 au 30 avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

CE : 12.001

2017/05/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175928001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Distribution International Foyer FC inc.pour l'acquisition sur demande de casiers métalliques pour les groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal SPVM pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 804.75\$ taxes incluses – Appel d'offres public numéro 16-15550 – (3 soumissionnaires).

Accorder un contrat à la compagnie Distribution International Foyer FC inc.pour l'acquisition sur demande de casiers métallique pour les groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal SPVM pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 804.75\$ taxes incluses – Appel d'offres public numéro 16-15550 – (3 soumissionnaires).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-01 18:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175928001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Distribution International Foyer FC inc.pour l'acquisition sur demande de casiers métalliques pour les groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal SPVM pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 804.75\$ taxes incluses – Appel d'offres public numéro 16-15550 – (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Pour des raisons ergonomiques et pour diminuer les accidents de travail, le SPVM a pris la décision en 2016 de changer le modèle de sacs destinés aux policiers des groupes d'intervention.

La dimension du nouveau sac a nécessité de repenser la façon de ranger tous les effets ou équipements. Dans le but de répondre aux besoins opérationnels des groupes d'intervention, un appel d'offres public 16-15550 s'est tenu du 7 décembre 2016 au 11 janvier 2017 pour l'acquisition sur demande de casiers métalliques, et ce, pour une période de 48 mois.

Cette démarche fait partie du processus de modernisation de l'environnement des espaces attribués aux groupes d'intervention pour leurs équipements leur facilitant l'accès et l'utilisation des espaces de rangement personnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 16-15550 s'est tenu du 7 décembre 2016 au 11 janvier 2017. Les propositions ont été évaluées en tenant compte des spécifications techniques détaillées ainsi que des plans et devis apparaissant dans le devis technique. La conception du casier est

basée sur des expériences antérieures telles que des rangements pour équipements informatiques ou pour des pièces à conviction (voûte) devant être sécurisées.

Le casier devra être divisé en 4 sections permettant le rangement d'équipement :

1. espace de rangement du sac d'intervention ;
2. espace pour la suspension et le séchage de la veste et de l'uniforme ;
3. espace de rangement pour le casque ;
4. espace pour les effets personnels barré (cadenas).

Le produit doit aussi répondre à certaines exigences :

1. permettre une manipulation et utilisation quotidienne ;
2. avoir une résistance à l'usage (ex: vêtements utilisés par les policiers suite à une manifestation doivent être suspendus afin de permettre le séchage et l'aération).

JUSTIFICATION

L'acquisition des casiers métalliques est essentielle afin de ranger de façon sécuritaire les équipements des policiers affectés à des opérations policières.

Suite à l'appel d'offres 16-15550, trois firmes se sont procuré le document d'appel d'offres et ont présenté une soumission.

Soumissions conformes	Prix de base	Autre (taxes)	Total taxes incluses
Distribution International Foyer FC inc.	305 804.75 \$	0.00 \$	305 804.75 \$
Infemal Design inc. (Sécurité Métalgard)	307 117.77 \$	0.00 \$	307 117.77 \$
PallChantiers inc.	496 806.98 \$	0.00 \$	496 806.98 \$
Dernière estimation réalisée	344 925.00 \$	0.00 \$	344 925.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			369 909.83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			20.96%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			191 002.23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			62.46%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(39 120.25) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-11.34%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			1 313.02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0.43%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 305 804.75 \$ est prévue au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier

de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de casiers métalliques permettra non seulement de moderniser le rangement des équipements destinés aux groupes d'intervention, elle améliorera son mode opérationnel, car l'utilisateur occupera un espace facilitant la façon de ranger son sac d'intervention et la manipulation rapide de son équipement lors d'un déploiement. Les commodités offertes par ce nouveau casier permettront d'améliorer la longévité de l'équipement ou du moins de le conserver dans un bon état.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y a eu parution de l'appel d'offres au site SÉAO et dans un quotidien.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres : 7 décembre 2016

Ouverture des soumissions : 11 janvier 2017

Octroi du contrat : mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude MILLETTE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-30

Hélène CHARRON
Assistant-directeur
Direction des services corporatifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

Approuvé le : 2017-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-05-01



Dossier # : 1177324001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats aux firmes Simo Management inc. et NORDIKeau inc., pour l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable, incluant l'inspection des bornes d'incendie et la manipulation des vannes d'isolement liées, pour une période de douze (12) mois - Dépense totale de 388 287,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15895 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de douze (12) mois, les commandes pour l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable, incluant l'inspection des bornes d'incendie et la manipulation des vannes d'isolement liées, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15895 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
NORDIKeau inc.	Articles 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12	252 401,87\$
SIMO Management	Articles 1, 2, 3 et 5.	135 885,78\$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 388 287,65\$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-01 15:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177324001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats aux firmes Simo Management inc. et NORDIKeau inc., pour l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable, incluant l'inspection des bornes d'incendie et la manipulation des vannes d'isolement liées, pour une période de douze (12) mois - Dépense totale de 388 287,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15895 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La disponibilité en eau et la fiabilité de son approvisionnement influencent directement l'efficacité d'une intervention incendie et constitue l'un des éléments essentiel de la force de frappe à déployer sur le lieu d'un incendie. En terme d'efficacité, il s'avère donc primordial que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ait à sa disposition un parc de bornes d'incendie en bon état de fonctionnement, en tout temps.

À cette fin, le but du programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des bornes d'incendie, incluant les vannes d'isolement liées, est d'assurer que le parc de bornes d'incendie existant soit et reste en bon état de fonctionnement, en tout temps.

En effet, la Ville, pour s'assurer de l'utilisation rigoureuse du programme susmentionné, a inscrit ces activités dans les ententes de partenariat des différents arrondissements. Ces ententes consistent à un engagement des arrondissements à réaliser l'ensemble des activités d'entretien. Ces activités sont effectuées conformément aux priorités définies dans le règlement de délégation en matière de réseaux d'aqueduc et d'égout pour lesquelles la totalité des budgets de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) y sont affectés. La DGSRE s'engage aussi à soutenir techniquement les activités d'entretien et de renouvellement convenus dans ces ententes, et produit à l'administration municipale le rapport annuel des réalisations pour l'ensemble des arrondissements.

L'appel d'offres public 17-15895 a été lancé le 6 février 2017 et publié sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février 2017. Le délai pour soumissionner était de 15 jours ouvrables. La validité des soumissions était de 180 jours.

Trois addenda ont été publiés durant le processus de sollicitation du marché:

16 février 2017 : Ajout d'un item au bordereau de soumission pour permettre aux soumissionnaire d'émettre un prix.
24 février 2017 : Précision concernant les travaux dans l'arrondissement LaSalle.
24 février 2017 : Modification sur l'ordonnancement des pages sommaires pour fins de concordance avec les bordereaux de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux faisant partie de l'appel d'offres représentent l'auscultation d'environ 14 076 bornes d'incendie (BI) réparties dans les douze (12) arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville (1 692 BI), Villeray –Saint-Michel–Parc-Extension (1 241 BI), L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (564 BI), Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (1 392 BI), Outremont (264 BI), LaSalle (1 560 BI), Verdun (635 BI), Lachine (898 BI), Anjou (785 BI), Saint-Léonard (1 180 BI), Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (1 519 BI) et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (2 346 BI).

Dans le but de satisfaire aux exigences concernant la couverture de protection incendie, les travaux du présent contrat prévus pour être réalisés en 2017 permettront de vérifier l'état de fonctionnement des bornes d'incendie et vannes d'isolement liées, et ainsi déterminer si des réparations sont nécessaires par les arrondissements afin d'assurer le bon fonctionnement de ces actifs, en tout temps.

Les travaux consistent donc à manipuler les bornes d'incendie et vannes d'isolement, de contrôler le fonctionnement de leurs mécanismes hydrauliques et de vérifier l'état des pièces constituant afin d'identifier les anomalies et déficiences éventuelles nécessitant des réparations ou, si requis, le remplacement complet de la borne d'incendie et/ou de la vanne d'isolement liée.

Il est à noter que des contingences d'un montant fixe ont été incluses aux montants totaux des contrats. Ce montant a été établi suite à une analyse des contrats précédents qui a démontré que dans ce type de contrat, on rencontre rarement des imprévus dépassant le montant total de 1000 \$ en contingences.

JUSTIFICATION

Chaque année la DGSRE demande aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal s'ils désirent s'intégrer à cet appel d'offres, ou s'il désirent, plutôt, exécuter les travaux d'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable avec leurs propres ressources à l'interne . En effet, chaque arrondissement, en fonction de la disponibilité des ressources humaines spécialisés en arrondissement, décide de faire les travaux sus mentionnés en régie interne ou les confier à la direction stratégique des réseau d'eau de la Ville (DGSRE) qui les intégrera dans son appel d'offres.

Dans le but de bénéficier de prix compétitifs, d'économie d'échelle, d'assurer l'uniformisation des processus d'inspection et des livrables et, entre autres, d'optimiser la gestion administrative de ce dossier, la DGSRE a opté pour un appel d'offres public (17-15895) commun pour douze (12) arrondissements répartis dans les trois (3) unités de la

DGSRE au lieu d'en lancer un par arrondissement.

Les clauses prévues aux documents d'appels d'offres permettent aux firmes de déposer une soumission pour un ou plusieurs articles pour une durée maximale d'une année pour chacun. Le contrat sera adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.

La décision de ne pas renouveler ces contrats et de les conclure pour une durée d'un an seulement découle de l'utilisation future de l'application mobile de la Ville de Montréal. Il s'agit de l'utilisation de tablettes électroniques reliées au réseau de la Ville, nous permettant de prendre connaissance des anomalies des bornes d'incendie et vannes, quelques minutes après l'inspection terrain. Le déploiement de cette application est prévu l'an prochain. Cette dernière aura pour conséquence de modifier considérablement les livrables et devis techniques, lesquels devront être pris en considération dans le prochain appel d'offres.

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, trois (3) soumissions ont été déposées (75%). La firme Stantec Experts-conseils n'a pas soumissionné étant donné qu'elle avait commandé les documents d'appel d'offres pour émettre un avis technique pour lequel elle a été mandatée.

Trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre, soit : Aqua Data inc., Simo Management inc. et NORDIKeau inc. Après l'analyse de conformité des dossiers de soumission, les trois (3) soumissionnaires ont été jugés conformes et qualifiés.

La firme Simo Management inc est le plus bas soumissionnaire conforme pour les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

La firme NORDIKeau inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour les arrondissements Outremont, LaSalle, Verdun, Lachine, Anjou, Saint-Léonard, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Analyse des soumissions :

Article 1 : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Firmes soumissionnaires	Prix de base avant taxes	Autre (contingences)	Total taxes incluses
Simo Management inc	38 611,12 \$	1 000,00 \$	45 542,89 \$
Aqua Data inc	40 391.63\$	1 000,00 \$	47 590,03 \$
NORDIKeau inc.	61 092.00\$	1 000,00 \$	71 390,28 \$
Dernière estimation réalisée	45 852,00 \$	1 000,00 \$	53 868,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			54 841,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			20,42 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			25 847,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			56.75 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-8 325,20 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-15,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	2 047,14 \$ 3221214,2214 \$1
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	32214213242121 4,50 %

Article 2 : Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
Simo Management inc	31 069,87 \$	1 000,00 \$	36 872,33 \$
Aqua Data inc	33 294,12 \$	1 000,00 \$	39 429,31 \$
NORDIKeau inc	33 312,00 \$	1 000,00 \$	39 450,22 \$
Dernière estimation réalisée	35 750,00 \$	1 000,00 \$	42 253,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			38 584,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			2 577,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-5 380,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-12,74 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			2 557,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,94 %

Article 3 : Arrondissement Île-Bizard-Sainte-Genève

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
Simo Management inc	12 653,52 \$	1 000,00 \$	15 698,14 \$
Aqua Data inc	13 802,35 \$	1 000,00 \$	17 019,00 \$
NORDIKeau inc	25 701,60 \$	1 000,00 \$	30 700,16 \$
Dernière estimation réalisée	14 798,00 \$	1 000,00 \$	18 163,75 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	21 139,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	34,66 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	15 002,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	95,57 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-2 465,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-13,57 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	1 320,86 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	8,41 %

Article 4 : Arrondissement Outremont

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	8 527,20 \$	1 000,00 \$	10 953,90 \$
Simo Management inc	9 154,48 \$	1 000,00 \$	11 675,11 \$
Aqua Data inc	9 278,63 \$	1 000,00 \$	11 817,85 \$
Dernière estimation réalisée	9 434,00 \$	1 000,00 \$	11 996,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			11 482,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			4,82 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			863,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			7,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-1 042,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-8,69 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			721,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,58 %

Article 5 : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
Simo Management inc	31 852,72 \$	1 000,00 \$	37 772,42 \$
Aqua Data inc	37 747,85 \$	1 000,00 \$	44 550,34 \$
NORDIKeau inc	60 410,40 \$	1 000,00 \$	70 606,61 \$
Dernière estimation réalisée	34 844,00 \$	1 000,00 \$	41 211,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			50 976,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			34,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			32 834,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			86,92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-3 439,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-8,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			6 777,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			17,94 %

Article 6 : Arrondissement Anjou

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	18 238,40 \$	1 000,00 \$	22 119,35 \$
Simo Management inc	19 593,95 \$	1 000,00 \$	23 677,90 \$
Aqua Data inc	20 588,98 \$	1 000,00 \$	24 821,93 \$
Dernière estimation réalisée	21 149,00 \$	1 000,00 \$	25 465,81 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			23 539,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,42 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			2 702,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			12,22 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-3 346,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-13,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 558,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,05 %

Article 7 : Arrondissement Saint-Léonard

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	27 375,20 \$	1 000,00 \$	32 624,39 \$
Aqua Data inc	28 668,69 \$	1 000,00 \$	34 111,57 \$
Simo Management inc	28 942,60 \$	1 000,00 \$	34 426,50 \$
Dernière estimation réalisée	30 345,00 \$	1 000,00 \$	36 038,91 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	33 720,82 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,36 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 802,11 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	5,52 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-3 414,52 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-9,47 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 487,18 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,56 %		

Article 8 : Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	49 166,20 \$	1 000,00 \$	57 678,59 \$
Simo Management inc	51 023,42 \$	1 000,00 \$	59 813,93 \$
Aqua Data inc	64 602,42 \$	1 000,00 \$	75 426,38 \$
Dernière estimation réalisée	55 647,00 \$	1 000,00 \$	65 129,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	64 306,30 \$		

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	11,49 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	17 747,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	30,77 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-7 451,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-11,44 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	2 135,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,70 %

Article 9 : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	34 171,60 \$	1 000,00 \$	40 438,55 \$
Simo Management inc	35 488,73 \$	1 000,00 \$	41 952,92 \$
Aqua Data inc	38 892,65 \$	1 000,00 \$	45 866,57 \$
Dernière estimation réalisée	35 538,90 \$	1 000,00 \$	42 010,60 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			42 752,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			5 428,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			13,42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-1 572,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 3,74 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			1 514,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,74 %

Article 10 : Arrondissement Lachine

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	19 267,00 \$	1 000,00 \$	23 301,98 \$
Simo Management inc	20 033,86 \$	1 000,00 \$	24 183,68 \$
Aqua Data inc	21 596,06 \$	1 000,00 \$	25 979,82 \$
Dernière estimation réalisée	25 103,00 \$	1 000,00 \$	30 011,92 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			24 488,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			2 677,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			11,49 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-6 709,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			- 22,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			881,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,78 %

Article 11: Arrondissement Verdun

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	13 771,00 \$	1 000,00 \$	16 982,96 \$
Simo Management inc	14 491,85 \$	1 000,00 \$	17 811,75 \$
Aqua Data inc	17 580,20 \$	1 000,00 \$	21 362,58 \$
Dernière estimation réalisée	16 422,50 \$	1 000,00 \$	20 031,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			18 719,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			10,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			4 379,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			25,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-3 048,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-15,22 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	828,79 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,88 %

Article 12 : Arrondissement LaSalle

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (contingences)	Total taxes incluses
NORDIKeau inc	41 011,00 \$	1 000,00 \$	48 302,15 \$
Simo Management inc	43 286,20 \$	1 000,00 \$	50 918,06 \$
Aqua Data inc	45 519,75 \$	1 000,00 \$	53 486,09 \$
Dernière estimation réalisée	39 860,00 \$	1 000,00 \$	46 978,79 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			50 902,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			5 183,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			10,73 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-1 323,36 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-2,82 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			2 615,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,42 %

Il est à noter que tous les montants du plus bas soumissionnaire sont en dessous des dernières estimations réalisées. Cela s'explique probablement par l'effet de concurrence entre les différents soumissionnaires.

Il est recommandé d'accorder le contrat pour les articles 1, 2, 3 et 5 au plus bas soumissionnaire conforme, Simo Management inc., pour la somme de sa soumission, soit 135 885,78 \$, taxes et contingences incluses et pour les articles 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 au plus bas soumissionnaire conforme, NORDIKeau inc., pour la somme de 252 401,87 \$, taxes et contingences incluses.

Les validations requises indiquant que les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites:

- Simo Management inc., adresse de la place d'affaire 2099, boul. Fernand Lafontaine. Longueuil, Qc. J4G 2J4. Numéro NEQ : 1141631276.

- NORDIKeau inc., adresse de la place d'affaire 603, boulevard Base de Roc. Joliette, Qc. J6E 5P3.
Numéro NEQ : 1146107272.

Les adjudicataires recommandés Simo Management inc. et NORDIKeau inc. détiennent une attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Vous trouverez ces attestations dans les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de ces travaux seront assumés à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), et les détails de ceux-ci sont présentés dans l'intervention des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux visent une pratique de gestion responsable des ressources en contribuant à la réduction des fuites d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le dossier est reporté ou refusé, il y a risque d'y avoir des bornes d'incendie présentant des anomalies majeures, ce qui pourrait causer une situation où des bornes d'incendie seraient hors d'usage et pourrait nuire considérablement à lutter avec efficacité contre d'éventuels incendies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adjudicataire est responsable de la production de l'avis aux citoyens en utilisant le modèle de la Ville, préalablement approuvé par les services de communications de la Ville qui lui a été remis dans les documents d'appel d'offres. Cet avis, préalablement complété par l'adjudicataire, doit être envoyé à l'arrondissement pour approbation dix (10) jours avant la date de publication dans le journal local ou dans le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : mai 2017;
- Début des travaux : mai 2017;
- Fin des travaux : septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sébastien BIGUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Kathy DAVID, Service de l'eau

Normand HACHEY, Service de l'eau

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 27 avril 2017

Mathieu-Pierre LABERGE, 24 avril 2017

Normand HACHEY, 10 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sofiane DJAD
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-10

Mathieu-Pierre LABERGE
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-05-01



Dossier # : 1177482003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec Kelly Sani-Vac inc., pour une période de cinq (5) ans, pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15807 au montant estimé de l'entente de 200 122,04 \$, taxes et contingences incluses (2 soum.).

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre collective pour une période de cinq (5) ans, pour la location et la livraison, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques;
2. d'accorder à la firme Kelly Sani-Vac inc., ayant présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offres 17-15807, le contrat à cette fin, au montant total estimé des ententes de 200 122,04 \$, taxes et contingences incluses;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-05 15:01

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177482003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre collective avec Kelly Sani-Vac inc., pour une période de cinq (5) ans, pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques, et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15807 au montant estimé de l'entente de 200 122,04 \$, taxes et contingences incluses (2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Les toilettes portatives sont souvent utilisées lors d'événements importants qui attirent un grand nombre de personnes. Elles ont l'avantage d'être très pratiques, peu importe la saison. En plus, cette année, la Ville de Montréal tiendra plusieurs événements pour souligner le 375^e anniversaire de la métropole.

Dans cette optique, le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins des dix-neuf (19) arrondissements pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15807, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires depuis 2004, une entente-cadre collective et assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que la gestion contractuelle pour la location de toilettes mobiles, portatives et chimiques.

D'ailleurs, en 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre collective pour la location de toilettes mobiles, portatives et chimiques, pour une période de cinq (5) ans, avec une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune.

En janvier 2015, le contrat a été octroyé, conformément au document de l'appel d'offres public numéro 14-13692, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, la firme Services Matrec inc., au montant total estimé de 349 696,46 \$, taxes incluses.

Selon l'information disponible, l'entente a été utilisée à environ quatre-vingt-trois pour cent (83 %) du montant total estimé, soit 290 247,68 \$, sur un montant total estimé à 349 696,46 \$.

Les raisons qui ont motivé la mise en marché d'un nouvel appel d'offres public numéro 17-15807, plutôt que d'utiliser la prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre collective avec la compagnie Services Matrec inc., sont : l'impossibilité de reconduire l'entente

actuelle, puisqu'elle a été consommée pratiquement au complet et bénéficier de meilleurs prix.

De plus, le Service de l'approvisionnement a procédé à la révision des besoins des usagers, ce qui a permis de revoir les quantités prévisionnelles en se basant sur l'historique de la consommation pendant l'année 2016 et sur les besoins futurs des arrondissements. Nous avons conservé les mêmes produits que l'entente précédente, entre autres, les toilettes régulières non chauffées et celles chauffées, ainsi que les toilettes pour personnes à mobilité réduite et personnes handicapées. Nous avons inclus, dans le bordereau de soumission, deux (2) nouveaux articles : le remplacement de la chaufferette et d'une toilette complète, en cas de vandalisme ou de perte totale. Le bordereau de soumission a été divisé en deux (2) groupes : A et B et l'octroi se fait par groupe. Ainsi, cette répartition accorde l'opportunité à différentes entreprises de remporter le contrat pour chacun des deux (2) lots.

Le 13 mars 2017, l'appel d'offres public 17-15807 concernant la location et livraison de toilettes mobiles, portatives et chimiques, sur demande, a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2017, ce qui a permis aux fournisseurs de bénéficier d'une période de vingt-deux (22) jours. Par ailleurs, la période de validité des soumissions a été fixée à cent quatre-vingts (180) jours civils.

Un seul addenda a été émis afin d'apporter des précisions à la suite de la réception de certaines questions des fournisseurs.

Le montant total estimé pour cet appel d'offres pour le groupe A est de 251 534,53 \$, taxes et contingences incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0111 - 21 janvier 2015, conclure avec Services Matrec inc., une entente-cadre collective pour une période de soixante (60) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la location et la livraison, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques - Appel d'offres public 14-13692 (2 soumissionnaires). Montant total estimé : 349 696,46 \$, taxes incluses.

CE09 2087 - 16 décembre 2009 - conclure avec Services Matrec inc., une entente-cadre collective pour la location et la livraison, sur demande, de toilettes mobiles, portatives et chimiques, pour une période de cinq (5) ans, à la suite de l'appel d'offres public numéro 09-11111(3 soumissionnaires). Montant total estimé : 376 438,12 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins en toilettes mobiles, portatives et chimiques pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal.

L'aspect qualitatif

Tout au long de l'année, l'accès à des installations sanitaires dans les lieux publics est devenu une pratique courante de la Ville de Montréal qui organise chaque année, différents événements qui attirent de nombreux citoyens et visiteurs. De plus, ce type de toilettes portatives requiert peu d'entretien.

Pour cet appel d'offres, le bordereau de soumission a été divisé en deux groupes d'articles : groupe A et groupe B. Le groupe A est consacré aux événements réguliers. Généralement, ces événements sont organisés sur une période d'un (1) mois ou plus. Tandis que, le groupe B, est constitué des événements spéciaux organisés par la Ville. Habituellement, ces

événements se déroulent sur une courte période, soit quelques jours.

La logistique liée à la livraison de toilettes mobiles, portatives et chimiques aux lieux des événements est un élément important pour le bon déroulement des événements. Une contingence pour faire face aux coûts de transports a été prévue.

La base d'octroi du contrat se fait par groupes d'articles, soit le groupe A et le groupe B.

L'aspect quantitatif

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions de consommation future des arrondissements. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires les besoins de la Ville pour ces produits. Elles n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces services. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, du nombre d'événements qui seront organisés.

À titre indicatif, les quantités prévisionnelles exigées dans cet appel d'offres pour les événements réguliers sont environ de 1210 toilettes, alors que celles pour les événements spéciaux sont de l'ordre de 1250 toilettes.

Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle, des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à vingt mille (20 000 \$) dollars et une garantie d'exécution de dix (10 %) pour cent de la valeur annuelle du contrat ont été exigées.

JUSTIFICATION

Preneurs de cahier de charge : cinq (5)

AMB Modulaire;
Beauregard Fosses Septiques;
Kelly Sani-Vac inc.;
Location Dickie Moore Ltée;
Services Matrec inc.

Soumissionnaires : deux (2)

Kelly Sani-Vac inc.;
Services Matrec inc.

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission sont l'incapacité d'offrir les produits requis dans le cadre de cet appel d'offres.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes, qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction, pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la politique de gestion contractuelle de la Ville.

Groupe A: événements réguliers

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (Contingences de 20 %)	Montant total estimé (taxes et contingences incluses)
Kelly Sani-Vac inc.	145 047,50 \$	29 009,50 \$	200 122,04 \$
Services Matrec inc.	279 515,00 \$	55 903,00 \$	385 646,85 \$
Dernière estimation réalisée	182 311,03 \$	36 462,21 \$	251 534,53 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			292 884,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			46,35 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			185 524,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			92,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 51 412,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 20,44 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			185 524,81 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			92,71 %

L'estimation de la valeur du contrat réalisée pour le groupe A était de 251 534,53 \$, taxes et contingences incluses.

L'estimation a été basée sur l'historique de consommation, ainsi que des prévisions de consommation future des dix-neuf (19) arrondissements et sur les prix actuels majorés de 1,4 %. Cette majoration correspond à l'indice de prix à la consommation (IPC) pour l'année 2016, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport des indices moyens annuels de janvier 2017.

Le pourcentage des contingences, dans le cadre de cet appel d'offres, est de vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la soumission, avant taxes.

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe A, soit la firme Kelly Sani-Vac inc., a fourni des prix pour un montant total estimé de 200 122,04 \$, taxes et contingences incluses. Par conséquent, l'écart à la baisse entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est équivalent à 51 412,50 \$, ce qui se traduit par des économies d'environ vingt pour cent (20 %) pour la Ville de Montréal.

Cette différence pourrait s'expliquer par la capacité de ce fournisseur pour ce genre de produits, puisqu'il dispose d'environ 3000 toilettes chimiques, soit le plus grand inventaire au Québec. De plus, il a une capacité à livrer un nombre important de toilettes par jour, soit plus de 400.

Le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture du groupe A : les toilettes portatives pour les événements réguliers, au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Kelly Sani-Vac inc., au montant total estimé de 200 122, 04 \$, taxes et contingences incluses.

La fourniture sur demande des toilettes portatives pour les événements spéciaux (groupe B) a été octroyée par un dossier de délégation de pouvoirs (avis Simon), car le montant total estimé est de 49 531, 23 \$ taxes et contingences incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En somme, le Service de l'approvisionnement recommande d'octroyer le contrat pour la fourniture du groupe A : les toilettes portatives pour les événements réguliers, au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie Kelly Sani-Vac inc., au montant total estimé de 200 122, 04 \$, taxes et contingences incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la location et la livraison sur demande de toilettes mobiles, portatives et chimiques, pour une période de cinq (5) ans. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des arrondissements. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Montant total estimé de l'entente pour le groupe A

Groupe A	Prix de base (sans taxes)	Contingences 20 %	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total estimé (taxes et contingences incluses)
Kelly Sani-Vac inc.	145 047,50 \$	29 009,50 \$	10 938,66 \$	21 822,63 \$	200 122,04 \$

Comparativement à l'estimé fait au préalable, soit 251 534,53 \$, taxes et contingences incluses, nous constatons des économies d'environ vingt pour cent (20 %) par rapport au montant total estimé de 200 122,04 \$, taxes et contingences incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. En cas de non-octroi dudit contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements ne pourront pas combler leurs besoins en toilettes mobiles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution :
CE : 17 mai 2017.

Début du contrat : 18 mai 2017.

Fin du contrat : 17 mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-03

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-05-05



Dossier # : 1177091001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 1 (projet 17-04), pour une somme maximale de 403 654,23\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 337901 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 1 (projet 17-04), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 654,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 337901;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-01 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177091001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures 2017 - Lot 1 (projet 17-04), pour une somme maximale de 403 654,23\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 337901 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la réalisation des inspections annuelles ou générales des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il peut être requis que soient réalisés des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparations mineures. En effet, des situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou encore l'intégrité de l'ouvrage peuvent impliquer des interventions à court terme. Également, il survient que la Division gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voie et des transports (SIVT) reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

L'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une année à l'autre. Il est difficile de prévoir sur une base uniquement annuelle, les interventions requises, d'où la nécessité de disposer des contrats au fur et à mesure de l'identification des besoins.

En 2016, afin que la Division puisse répondre adéquatement à la demande, trois (3) contrats pour la réalisation de travaux de réparation ont été accordés. Le premier contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été octroyé à l'entrepreneur MGB Associés Inc. (CE16 0654) et, à ce jour, plus de 80 % de l'enveloppe est engagée. Le second contrat a été octroyé à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. (CE16 1348) et à ce jour, près de 60 % de l'enveloppe est engagée. Enfin, le troisième contrat a été octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CM16 1172) et, à ce jour environ 50% de l'enveloppe est engagée.

La liste de ces derniers contrats accordés est en pièce jointe.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures a été publié du 6 mars 2017 au 22 mars 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 juillet 2017. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1172 - 24 octobre 2016 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330703 - 4 soumissionnaires conformes (1167091004)
CE16 1348) - 17 Août 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 2 (projet 16-05), pour une somme maximale de 404 424,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330702 - 5 soumissionnaires conformes (1167091003)

CE16 0654 - 27 avril 2016 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03) pour une somme maximale de 408 199,19\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 330701 - 7 soumissionnaires conformes (1167091001).

DESCRIPTION

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux consistant à réaliser des réparations, de l'entretien et de la sécurisation sur diverses structures de la Ville, là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet ou tout autre type de structure routière.

À titre indicatif, les travaux peuvent consister à :

- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- effectuer des travaux de réparation de dalles;
- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- tout autre travail similaire.

La recommandation de l'adjudication du contrat fait suite à un appel d'offres public, du 6 au 22 mars 2017, pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide apparaissent de façon régulière, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour traiter les cas prioritaires dans les meilleurs délais.

Cette pratique permet d'agir avec diligence, ce qui serait difficile à réaliser considérant les délais associés à l'octroi de contrats spécifiques. Dans cette optique, des contrats similaires sont accordés sur une base régulière afin de disposer de la capacité d'intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs et ce, en tout temps.

Les derniers contrats accordés en 2016 ont permis de répondre aux différentes demandes d'interventions formulées à ce jour. (voir le tableau « Derniers contrats accordés » en pièce jointe).

Le présent dossier permettra à la Division gestion des actifs de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se

présenteront telle que la sécurisation des risques de chute de fragments de béton pendant la prochaine saison hivernale. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période maximale de 600 jours.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes au prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

<u>SOUSSIONNAIRES CONFORMES</u>		TOTAL
1	Eurovia Québec Grands Projets inc.	403 654,23 \$
2	Les Entreprises Michaudville inc.	427 496,03 \$
3	MGB Associés inc.	431 001,03 \$
4	Construction Camvi inc.	433 312,03 \$
5	Les Entreprises Ventec inc.	437 163,69 \$
6	Les Pavages Chenail inc.	438 704,36 \$
Estimation des professionnels internes		423 066,61 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		428 555,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		6,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		35 050,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		8,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		-19 412,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-4,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		23 841,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100		5,9%

Lors de l'appel d'offres public 337901, six (6) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 67 % alors que trois (3) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 33 %.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation du Registraire des entreprises, autorisation de l'AMF, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence, 335 000\$ auquel on ajoute un pourcentage pour les honoraires du marché (frais généraux et les profits) de l'entrepreneur et les taxes. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sont des travaux à temps et matériel payés selon la convention collective en vigueur de la commission de la construction du Québec, secteur génie civil et voirie, et selon le prix du marché pour l'outillage et les matériaux. Les honoraires du marché du plus

bas soumissionnaire sont de 4,8 %, soit 16 080,00 \$ pour un total (travaux et honoraires) de 403 654,23 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 19 412,38 \$, écart favorable à la Ville, soit 4,6 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit :

Main-d'oeuvre :	le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la « Convention collective – Secteur génie civil et voirie » en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux :	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement :	le coût des outils et équipements utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits à l'Annexe 2 du Cahier des clauses administratives spéciales de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses :	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché :	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes :	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été effectuées. Une attestation valide délivrée le 17 mars 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5677-6461-01.

L'analyse des soumissions démontre que Eurovia Québec Grands Projets inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 403 654,23 \$ taxes incluses. Ce qui représente un coût net de 368 590,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures.

Il est prévu que les travaux soient effectués sur deux ans, soit 50 % en 2017 et 50 % en 2018. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure que des situations requérant une intervention rapide se présenteront.

Pour l'année 2017, le montant requis pour financer les travaux de réparation est prévu au budget de fonctionnement de la Division gestion des actifs de la Direction des transports; il s'élève à 184 295,06 \$ net de ristournes (201 827,11 \$ taxes incluses).

La portion restante de la dépense qui équivaut à 184 295,06 \$ net de ristournes, soit 201 827,12 \$ taxes incluses, sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, pourrait entraîner la fermeture partielle ou complète de liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période.

En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 20 juillet 2017, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et en défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : Mai 2017

Fin du contrat : Décembre 2018

La réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent RHEULT
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Jean CARRIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-01



Dossier # : 1170652001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Rénovacoer Rénovation inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Caron (3625) situé au 700 rue Muir dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 362 764,81\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5900 (4 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 362 764,81\$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Caron (3625) situé au 700 rue Muir dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Rénovacoer Rénovation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 348 254,22\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5900.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-03 10:41

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170652001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Renovacoeur Renovation inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Caron (3625) situé au 700 rue Muir dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 362 764,81\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5900 (4 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

--	--

C'est dans ce cadre que le projet d'accessibilité du Chalet de parc Caron de l'arrondissement de Saint-Laurent a été sélectionné lors des appels de projets du SGPI.

Un appel d'offres public a été annoncé dans Le Devoir et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 9 mars 2017, les offres ont été reçues et ouvertes le 3 avril 2017. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 1er août 2017.

Trois (3) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addendas consistaient à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Leurs émissions a eu une incidence monétaire mineure sur l'estimation des coûts du projet et ont été émis au moins 10 jours calendrier avant l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 08 0668- 6 décembre 2016 Autoriser la Direction des stratégies immobilières, pour le compte de la Division du soutien technique et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation du volet 9 des projets retenus dans le cadre du programme d'accessibilité universelle pour le chalet du parc Caron. CM13 0794 - 27 août 2013 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 978 989,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12788 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Rénovacoeur Rénovation inc. afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Caron situé au 700 rue Muir dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Ce projet corrigera les principales problématiques d'accessibilité de ces immeubles et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'améliorations qu'offrent les édifices concernés.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- amélioration de l'entrée principale;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration des salles de toilettes;
- amélioration de la circulation intérieure et extérieure;
- amélioration de la signalisation;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 20 % car le projet consiste à réaliser divers travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité et de génie-civil dans un immeuble existant.

La liste des dépenses incidentes prévues est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, six (6) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Afcor Construction Inc., Entreprises Ricbo inc., Groupe DCR, Procova inc., Rénovacoeur Rénovation inc., et Trempro Construction Inc.

Six (6) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels. Suite à cette analyse, les soumissions déposées par Trempro Construction inc. et Afcor Construction ont été déclarées non conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Les soumissions déposées par les entreprises suivantes sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Montant forfaitaire	Contingences	Total
Rénovacoeur Rénovation Inc.	252 413,00\$	50 842,60\$	302 895,60\$
Groupe DCR	258 000,00\$	51 600,00\$	309 600,00\$
Entreprise Ricbo onc.	260 900,00\$	52 180,00\$	313 080,00\$
Procova inc.	276 000,00\$	55 200,00\$	331 200,00\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	256 732,00\$	51 346,40\$	308 078,40\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			314 193,90\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,73%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			28 304,40\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,34%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-5 182,80\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-1,68 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			6 704,40\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,21%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Rénovacoeur Rénovation Inc. est 1,68% (5 182,80\$ taxes exclues) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 308 078,40\$, taxes exclues.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Rénovacoeur Rénovation Inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Rénovacoeur Rénovation Inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 362 764,81. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 252 413,00\$, un montant pour travaux contingents de 50 482,60 \$, un montant pour dépenses incidentes de 12 620,65\$ ainsi que toutes les taxes applicables (voir pièce jointe no 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI).

Le coût total maximal du contrat de l'entreprise Rénovacoeur Rénovation inc. de 348 254,22

\$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. La planification des déboursés est de 100% en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui ont été coordonnés avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur des bâtiments pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2017

Fin des travaux : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ramdane BOUCHERK, Saint-Laurent

Lecture :

Ramdane BOUCHERK, 25 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-21

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-27



Dossier # : 1174665003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 113 541,08 \$, taxes incluses, pour les branchements d'égout en lien avec la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Construction Larotek inc.

VU la résolution CA17 14 0090 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 4 avril 2017 :

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser une dépense de 113 541,08 \$, taxes incluses, pour les branchements d'égout en lien avec la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Construction Larotek inc. - appel d'offres public PRR-17-07;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-01 14:20

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174665003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 113 541,08 \$, taxes incluses, pour les branchements d'égout en lien avec la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre du contrat accordé à Construction Larotek inc.

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

Le 4 avril 2017, le conseil d'arrondissement a octroyé, par sa résolution CA17 14 0090, le contrat numéro PRR-17-07 à Construction Larotek inc. pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement pour une dépense totale de 918 617,19 \$, taxes incluses.

Les sections de trottoirs qui sont financées par la DGSRE ont un lien direct avec des travaux d'égout et d'aqueduc. Lorsque l'équipe égout/aqueduc de la Division de la voirie intervient pour réaliser des coupes (branchement, réparation de bris, etc.), elle refait temporairement les sections de trottoirs en asphalte, en attendant leur reconstruction en béton. Au cours de ces dernières années, la division de la voirie a constaté que plusieurs coupes sont encore en asphalte temporaire depuis les interventions de l'équipe égout/aqueduc. Cette année, la Division de la voirie a décidé de bétonner toutes les sections qui sont encore en asphalte et qui sont directement liées aux travaux de coupes. Ces travaux sont nécessaires pour améliorer la sécurité piétonne.

Les principaux travaux prévus au contrat sont :

- La reconstruction de 3 500 m² de trottoirs, incluant des entrées charretières et des sections de trottoirs considérées dangereuses;
- Les travaux corrélatifs requis (nivellement/ajout/enlèvement de puisards, nivellement de têtes de regard, etc.).

Environ 2 000 m² de sections de trottoirs, soit 60 % de la surface totale des trottoirs du présent contrat sont de vieilles coupes en asphalte en lien avec des travaux sur les **branchements d'égout et d'aqueduc**.

L'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR 2017), finance 40 % des travaux du présent contrat, soit environ 1 500 m² (principalement des entrées charretières).

Il s'agit d'un contrat à coûts partagés entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau (DGSRE) et l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Cette dépense sera assumée à raison de 60 % par la DGSRE et 40 % par l'arrondissement.

Le présent sommaire addenda a pour but de demander au comité exécutif d'approuver la portion de la dépense de 113 541,08 \$, taxes incluses, en lien avec les branchements d'égout à être réalisés dans l'arrondissement, représentant 12 % du coût du contrat.

La portion de 48 % de la dépense assumée par la DGSRE ainsi que la portion de 40 % assumée par l'arrondissement ont déjà été prévues au sommaire décisionnel approuvé par le conseil d'arrondissement du 4 avril dernier (voir intervention des finances).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie BRISSON, Service des finances
Sylvain DANSEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Mélanie BRISSON, 28 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moline GHANIMI
Ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1174665003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 946 175,71 \$, taxes incluses (contrat : 918 617,19 \$ + incidences : 27 558,52 \$) - Appel d'offres public PRR-17-07 (6 soumissionnaires). Programme de réfection routière 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs et de construction d'entrées charretières sur différentes rues de l'arrondissement, dans le cadre du Programme de réfection routière (PRR) 2017.

Lorsque l'équipe égout/aqueduc de la division de la voirie intervient pour réaliser des coupes (branchement, réparation de bris, etc.), elle refait temporairement les sections de trottoirs en asphalte, en attendant leur reconstruction en béton. Au cours de ces dernières années, la division de la voirie a constaté que plusieurs coupes sont encore en asphalte temporaire depuis les interventions de l'équipe égout/aqueduc. Cette année, la division de la voirie a décidé de bétonner toutes les sections qui sont encore en asphalte.

Appel d'offres

Un avis d'appel d'offres public pour pourvoir à la réalisation des travaux susmentionnés a été publié dans le journal « Le Devoir ». L'appel d'offres public a été publié sur le site internet SEAO en date du 2 février 2017 à 7 h 28. Les soumissions devaient parvenir à l'arrondissement au plus tard le 16 mars 2017 à 10 h 30.

Aucun avis d'addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

Validité des soumissions

Le soumissionnaire ne peut modifier ou retirer sa soumission durant la période de 120 jours qui suit la date d'ouverture.

La DGSRE finance les travaux de reconstruction des trottoirs affectés par les interventions sur les branchements d'égout et d'aqueduc. Le pourcentage des travaux assumés par le budget de la DGSRE est estimé à 60%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 14 0244 - 06 septembre 2016 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2017, 2018 et 2019, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (dossier 1161803001).

CA15 14 0291 - 01 septembre 2015 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2016, 2017 et 2018, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (dossier 1154322002).

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus au contrat sont :

- La reconstruction de 3 500 m² de trottoir, incluant des entrées charretières et des sections de trottoirs considérées dangereuses;
- Les travaux corrélatifs requis (nivellement/ajout/enlèvement de puisards, nivellement de têtes de regard, etc.);

Environ 2 000 m² de sections de trottoirs, soit 60% de la surface totale des trottoirs du présent contrat sont de vieilles coupes en asphalte en lien avec des travaux sur les **branchements d'égout et d'aqueduc**. L'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR 2017), finance 40% des travaux du présent contrat, soit environ 1 500 m².

Deux listes seront remises à l'adjudicataire au cours de la réunion de démarrage, la première liste comprendra les sections de trottoirs à reconstruire qui seront financées par la DGSRE. La seconde liste, représentera les entrées charretières à désaffecter et/ou à construire ainsi que les sections de trottoirs dangereuses.

Contingences et incidences

Le contrat prévoit des contingences de 10 % du montant de la soumission, soit 83 510,65 \$ (incluant les taxes) pour faire face à des imprévus. L'engagement de ces montants requiert l'autorisation du directeur des travaux publics ou de son représentant.

Ce dossier prévoit aussi des dépenses incidentes pour le contrôle qualitatif et les coûts associés aux travaux d'arboriculture et d'horticulture (voir document joint) :

- Contrôle qualitatif : 3 % du montant soumissionné, soit 3 % x 918 617,19 \$ = 27 558,52 \$

Appel d'offres

La liste des preneurs de cahiers des charges se trouve en pièce jointe. Nous avons reçu 6 soumissions.

Réalisation des travaux

Les travaux du présent contrat sont planifiés pour débuter vers la fin mai 2017.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont requis afin d'assurer la réfection mineure de trottoirs. La réalisation des travaux prévus au contrat PRR-17-09 contribuera à améliorer l'état des trottoirs sans toutefois permettre d'atteindre un rattrapage du déficit accumulé des investissements. L'adjudicataire recommandé est Construction Larotek inc., qui est inscrit au registre des

entreprises autorisées à contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'autorisation de l'AMF est jointe au présent sommaire, celle-ci a été émise le 9 septembre 2014 et est valide jusqu'au 8 septembre 2017.

GRILLE D'ANALYSE DES SOUMISSIONS

Soumissions conformes	Montant de la soumission TTC	Contingences 10%	Total
Construction Larotek inc.	835 106,54 \$	83 510,65 \$	918 617,19 \$
Bordures et Trottoirs RSF	887 578,25 \$	88 757,83 \$	976 336,08 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt	952 119,47 \$	95 211,95 \$	1 047 331,42 \$
Cojalac inc.	1 053 027,28 \$	105 302,73 \$	1 158 330,01 \$
Groupe ABF inc.	1 133 481,05 \$	113 348,10 \$	1 246 829,15 \$
Les entreprises Ventec	1 153 314,23 \$	115 331,42 \$	1 268 645,65 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			904 088,67 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			1 102 681,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			350 028,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			38,10%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			14 528,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			1,61%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			57 718,89 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,28%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 83 510,65 \$, taxes incluses, est ajouté au coût du contrat afin de couvrir les dépenses incidentes reliées au contrôle qualitatif et les travaux d'horticulture et d'arboriculture. Le montant soumissionné inclus 10 % pour travaux contingents.

Coût du contrat incluant taxes et contingences : 918 617,19 \$

Dépenses incidentes : 27 558,52 \$

Dépense totale : 946 175,71 \$

Les frais incidents et la dépense totale seront assumés à raison de 60 % par la DGSRE et 40 % par l'arrondissement, conformément aux informations financières des deux services.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Travaux	DGSRE subvention 60 % (TTC)	Arrondissement subvention 40% (TTC)	Montant total (TT C)
Contrat	501 063,92 \$	334 042,62 \$	835 106,54 \$
Contingences 10 %	50 106,39 \$	33 404,26 \$	83 510,65 \$
Total contrat & contingences	551 170,32 \$	367 446,88 \$	918 617,19 \$
Frais Incidents	16 535,11 \$	11 023,41 \$	27 558,52 \$
Dépense totale	567 705,43 \$	378 470,29 \$	946 175,71 \$

Pour la DGSRE, cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces réfections permettront de conserver les infrastructures en bon état et contribueront à l'amélioration du confort et à la sécurité des usagers. Les travaux n'ont que des impacts circonscrits.

Les accès aux résidents seront maintenus. En fonction de l'étape de réalisation des travaux, le stationnement sur rue devra être interdit mais la circulation locale sera permise en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 4 avril;

début des travaux : fin mai;

Fin des travaux : fin juillet;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet octroi est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs notamment à la politique de gestion contractuelle. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Pascale COLLARD)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominic POITRAS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 28 mars 2017
Dominic POITRAS, 23 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moline GHANIMI
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-23

Richard C GAGNON
Chef de division



Dossier # : 1170652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises Ricbo inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Georges St-Pierre (0165) situé au 999 avenue Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame -de-Grâce - Dépense totale de 368 696,07\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5901 (4 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 368 696,07\$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Georges St-Pierre (0165) situé au 999 avenue Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame -de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Entreprises Ricbo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 353 948,23\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5901;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-03 10:41

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170652002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises Ricbo inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Georges St-Pierre (0165) situé au 999 avenue Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame -de-Grâce - Dépense totale de 368 696,07\$, taxes incluses - Appel d'offres public 5901 (4 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets. Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes présentant un handicap ainsi que du SGPI.

--	--

C'est dans ce cadre que le projet d'accessibilité du Chalet de parc Georges St-Pierre situé au 999 avenue Oxford dans l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-dame-de-Grâce a été sélectionné lors des appels de projets du SGPI.

Un appel d'offres public a été annoncé dans Le Devoir et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 9 mars 2017, les offres ont été reçues et ouvertes le 3 avril 2017. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 1er août 2017.

Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les portées de ces addendas consistaient à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis.

Leurs émissions a eu une incidence monétaire mineure sur l'estimation des coûts du projet et ont été émis au moins 10 jours calendrier avant l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0794 - 27 août 2013 Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Parizeau Pawulski, architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et NCK inc. pour la mise en oeuvre des projets d'accessibilité universelle pour une somme maximale de 978 989,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12788 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Entreprises Ricbo inc. afin de réaliser des travaux d'accessibilité universelle au Chalet de parc Georges St-Pierre situé au 999 avenue Oxford dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-dame-de-Grâce.

Ce projet corrigera les principales problématiques d'accessibilité de ces immeubles et améliorera les services municipaux offerts aux citoyens de l'arrondissement. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'améliorations qu'offrent les édifices concernés.

L'envergure des travaux du projet se résume comme suit :

- amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- amélioration de l'entrée principale;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration des salles de toilettes;
- amélioration de la circulation intérieure et extérieure;
- amélioration de la signalisation;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 20 % car le projet consiste à réaliser divers travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité et de génie-civil dans un immeuble existant.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, sept (7) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Afcor Construction inc., Entreprises Ricbo inc., Groupe DCR, Les entreprises J. Piccioni inc., Procova Inc., Rénovacoer rénovation inc. et Trempro Construction inc. Sept (7) soumissions ont été déposées et analysées par les professionnels. Suite à cette analyse, les soumissions déposées par Trempro Construction inc., Les entreprises J. Piccioni inc. et Rénovacoer rénovation inc. ont été déclarées non conformes aux exigences des documents d'appel d'offres puisque leurs soumissions comprenaient plusieurs erreurs de calcul aux bordereaux de soumissions. Aucune des soumissions présentées par ces trois

entreprises auraient pu être considérées comme la plus basse conforme.

Les soumissions déposées par les entreprises suivantes sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Montant forfaitaire	Contingences	Total
Entreprises Ricbo inc.	256 540,00\$	51 308,00\$	307 848,00\$
Procova inc.	271 000,00\$	54 200,00\$	325 200,00\$
Groupe DCR	271 000,00\$	54 200,00\$	325 200,00\$
Afcor construction inc.	302 291,90\$	60 458,38\$	362 750,28\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	306 976,00\$	61 935,20\$	368 371,20\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			330 249,57\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,28%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			54 902,28\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			17,83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-60 523,20\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-16,43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			17 352,00\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,64%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Entreprises Ricbo inc. est 16,43% (60 523,00\$ taxes exclues) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 368 371,20\$ taxes exclues. Les professionnels expliquent que cet écart serait attribuable à l'ensemble des travaux qu'ils ont surestimés.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Entreprises Ricbo inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

Entreprises Ricbo inc. est autorisé à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 368 696,07\$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 256 540,00\$, un montant pour travaux contingents de 51 308,00 \$, un montant pour dépenses incidentes de 12 827,00\$ ainsi que toutes les taxes applicables

(voir pièce jointe no 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI).

Le coût total maximal de ce contrat de 368 696,07\$ sera financé par le règlement d'emprunt 17-999- Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. La planification des déboursés est de 100% en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur des bâtiments pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2017

Fin des travaux : septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Suzanne MOUSSA, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Suzanne MOUSSA, 1er mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-27

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-03



Dossier # : 1173703001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse- croûte durant la période allant de mai à septembre 2017, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Il est recommandé :
d'approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec « La Corbeille
Bordeaux-Cartierville », organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un
service de casse-croûte durant la période allant de mai à septembre 2017, à la maison du
Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-04 15:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173703001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de mai à septembre 2017, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

CONTENU

CONTEXTE

La fermeture du bistro-terrasse suite à la faillite de Cité Historia en février 2016 a représenté une perte de service à laquelle le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) a remédié pour la saison estivale 2016, en confiant l'opération d'un casse-croûte dans le local de la maison du Meunier à l'OBNL « La Corbeille Bordeaux-Cartierville ». Les besoins en services alimentaires sont encore présents en 2017 et nous souhaitons renouveler l'expérience de 2016 avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville étant donné le succès de l'année dernière. Nous recommandons d'approuver le projet de convention d'une durée de 5 mois avec cet organisme à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1072 - 15 juin 2016 - Approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de juin 2016 à septembre 2016, à la maison du Meunier dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

DESCRIPTION

L'objectif du présent dossier est de faire approuver une convention, sans contrepartie financière, relative à l'exploitation d'un service de casse-croûte au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. D'une durée de 5 mois, cette convention encadre l'opération du casse-croûte

selon l'horaire suivant, soit tous les jours, de 10 h à 19 h, entre les mois de mai et septembre 2017.

L'organisme « La Corbeille Bordeaux-Cartierville » offrira un menu axé sur la fraîcheur et sur une alimentation saine, variée et abordable. L'organisme s'engage à utiliser les recettes nettes liées à l'exploitation du casse-croûte à des fins d'autofinancement. La Corbeille Bordeaux-Cartierville est un organisme de bienfaisance qui a pour mission :

- d'offrir de l'aide alimentaire auprès des personnes défavorisées;
- de faciliter le retour sur le marché du travail avec un programme d'insertion socioprofessionnelle.

La Ville de Montréal mettra à la disposition de l'organisme les équipements tels que décrits à l'annexe 1 de la convention. La Ville défrayera les coûts de location d'une machine Espresso ainsi que les coûts d'électricité et de chauffage reliés à l'exploitation du casse-croûte. La Ville mettra à la disposition du concessionnaire deux (2) lignes téléphoniques qui serviront au module Interac. La Ville défrayera les coûts reliés à l'utilisation des deux (2) lignes pour la durée de l'entente.

JUSTIFICATION

La maison du Meunier dispose de tout l'équipement nécessaire pour l'opération d'un casse-croûte, et ce, dès le mois de mai 2017. L'expérience de l'été 2016 avec le casse-croûte opéré par « La Corbeille Bordeaux-Cartierville » nous a démontré qu'un service alimentaire de ce type répond aux besoins des usagers du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Compte tenu de l'expérience du concessionnaire dans le domaine des services alimentaires, il ne fait aucun doute que la clientèle appréciera le casse-croûte, que l'organisme en retirera des bénéfices et que la Ville de Montréal bonifiera son offre de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente convention permet à l'organisme d'exploiter un casse-croûte dans le local mis gratuitement à sa disposition comme stipulé à l'article 2 de la convention et d'utiliser les biens déjà présents. La valeur locative incluant énergie et entretien représente un montant de 6 490,00 \$ pour une période de cinq mois, soit la durée d'occupation par le concessionnaire. Les recettes nettes pour la période d'exploitation de 2016 ont été de 8 292,22 \$. C'est la deuxième année que le concessionnaire va opérer un casse-croûte dans ces lieux. Cette convention est sans contrepartie financière pour la Ville et « La Corbeille Bordeaux-Cartierville » s'engage à investir les profits à des fins d'autofinancement. À titre d'information, voici les contrats qui ont été octroyés par la Ville de Montréal à La Corbeille Bordeaux-Cartierville :

Date	Service	Objet	Coûts
31 juillet 2015	Communications	Service traiteur, Relation avec les citoyens	3 636,60 \$
2 novembre 2015	Police	Frais de représentation, Journée partenaire PDQ 10	2 056,13 \$
20 juin 2016	Grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Convention pour exploitation et gestion d'un service de casse-croûte au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation Septembre 2016	1 \$
26 juillet 2016	Grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Service traiteur Table de concertation du 17 juin	2 019,94 \$
8 décembre 2016	Culture	Service traiteur Rendez-vous loisir culturel	2 781,00 \$

13 décembre 2016	Grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	Service traiteur Table de concertation du 11 novembre	2 042,77 \$
------------------	--	--	-------------

* Données tirées du site internet de la Ville de Montréal - Vue sur les contrats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de diminuer le volume de déchets et ainsi contribuer au développement durable, il est stipulé dans la convention que le concessionnaire doit, entre autres, utiliser de la vaisselle biodégradable et compostable, incluant les gobelets à boissons chaudes, et fournir les spécifications à la Ville au moment de la signature de la convention. De plus, en ne vendant pas d'eau embouteillée, le concessionnaire démontre une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si cette convention n'est pas approuvée, il n'aura pas de service alimentaire pour les usagers du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin mai 2017 : Aménagement et ouverture du casse-croûte à la maison du Meunier.

Mi-septembre : Fermeture du casse-croûte

Fin octobre : Dépôt du rapport des activités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle PINEAULT
Agente de développement d'activités
culturelles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-24

Johanne FRADETTE
Chef de section - grands parcs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2017-05-04



Dossier # : 1174910002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2017, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2018) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2018) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-05 17:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174910002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2017, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2018) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion une enveloppe de 4,5 M\$, est prévu

pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre-temps, la Ville a réservé provisoirement une somme de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

CE16 0860 du 25 mai 2016

Accorder un soutien financier de 34 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013-2017) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux

CE15 1579 du 19 août 2015

Accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) afin de réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO » pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013-2016) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal,

afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG13 0310 du 29 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2013 / 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)

Projet : « Travail de milieu/de rue DDO »

Le projet consiste à maintenir la présence d'un travailleur de milieu/de rue dans les nombreux parcs, centres commerciaux et cours d'écoles fréquentés par les jeunes résidents de la Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO). Le travailleur de milieu/de rue visera à faciliter l'intégration des jeunes dans la communauté par l'animation, culturelle ou sportive, le soutien à la mise en place de projets collectifs, la médiation sociale, la référence aux organismes de proximité et la création de liens de confiance avec les ressources du milieu.

JUSTIFICATION

Certains quartiers situés à l'est de Dollard-des-Ormeaux sont caractérisés par une défavorisation matérielle et sociale très accentuée. Les problèmes de logement, de toxicomanie, de services alimentaires, d'insécurité sont prégnants dans ces quartiers. Il y a aussi un déficit de ressources communautaires dédiées à la jeunesse. L'accès des jeunes défavorisés à ces ressources est donc un réel défi. Le travailleur de rue offre un service d'écoute, de référence, de sensibilisation, de soutien et d'accompagnement à ces jeunes. Le projet a débuté le 1er avril 2017, soit trois semaines avant la présentation aux instances décisionnelles. En plus d'assurer la stabilité des ressources affectées au projet, ce début anticipé permet le déploiement rapide du travailleur de rue auprès des jeunes et de préserver l'implication des partenaires dont l'apport vient bonifier le projet. Le soutien financier recommandé pour cet organisme est en continuité avec les engagements antérieurs de la Ville de Montréal et vise la consolidation et la poursuite de ses actions. La contribution s'inscrit dans le cadre financier global de l'organisme impliquant des sources de financement autres que la Ville, ce qui lui a permis de débiter les activités décrites avant de recevoir son octroi.

Le projet est recommandé et reconduit à la suite de l'analyse des résultats de l'année précédente faite par le répondant de la Ville liée de DDO et de celle du professionnel du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce

dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé les dernières années par la Ville à cet organisme pour le même projet.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé en 2017	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016		
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	Travail de milieu/de rue DDO	29 696 \$	34 696 \$	29 696 \$	30 %

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permettra :

- d'établir un lien entre les ressources existantes et les jeunes à risque et de maintenir la présence d'un adulte qui rétablit la confiance entre les jeunes et les institutions;
- de susciter l'implication des jeunes dans des activités d'insertion et réduire les comportements asociaux : décrochage scolaire, criminalité, fugues, toxicomanie, oisiveté, etc.)
- de mobiliser les organismes et la communauté autour des difficultés vécues par les jeunes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

Le projet fera l'objet d'un suivi de la Ville liée de DDO et du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet, soit le 30 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine Cissé
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-10

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et
l'itinérance

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directeur de service - Diversité sociale et
sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-05-04



Dossier # : 1176368004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2017, à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2017, à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (2013 — 2018);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-01 18:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176368004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2017, à Entre-Maisons Ahuntsic pour la réalisation du projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, est prévu pour approbation par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre temps, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE16 0843 du 18 mai 2016

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE15 0978 du 20 mai 2015

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016)

CE14 1369 du 3 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2014, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la

solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2013-2015)

DESCRIPTION

Le projet Studio consiste à offrir la possibilité à des jeunes de 6 à 25 ans habitant les habitations à loyer modique (HLM) d'Ahuntsic de renforcer des capacités favorisant leur persévérance scolaire ou leur retour aux études. Les principales aptitudes visées sont : l'assiduité, le respect, l'entraide, l'ouverture, l'organisation du travail et la persévérance. Ces aptitudes seront développées à travers une programmation d'activités d'apprentissage déployées autour du studio de musique de l'HLM Meunier-Tolhurst et du studio vidéo HLM St-Sulpice.

JUSTIFICATION

Le projet Studio s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017). Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrit dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013-2017. Les problématiques liées à la persévérance scolaire et au soutien à la petite enfance et à la famille sont traitées dans le cadre de ce projet. Dans le cadre de l'entente entre le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) concernant l'identification des zones d'intervention à privilégier par l'OMHM en matière de projets concernant la famille et la petite enfance en milieu HLM, l'OMHM a ciblé les HLM Meunier-Tolhurst et St-Sulpice comme secteurs d'intervention prioritaire dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Après analyse de la demande, le SDSS recommande son soutien et assure qu'il est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

Anciennement réalisé par l'organisme Rue Action Prévention Jeunesse, le projet est porté cette année par l'organisme Entre-Maisons Ahuntsic. La date de début du projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances afin d'éviter une rupture dans l'offre de services auprès de la clientèle qui en bénéficie. Le projet est financé entre-temps à même le budget autonome de l'organisme. Le soutien financier recommandé est en continuité du soutien financier accordé antérieurement par la Ville pour ce projet et vise la consolidation des actions développées par cet organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé durant les trois dernières années par

la Ville pour le même projet :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2014	2015	2016			
Entre-Maisons Ahuntsic	-	-	-	« Studio »	25 000 \$	70 %
Rue Action Prévention Jeunesse	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$		-	-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribue à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en assurant le développement harmonieux des activités sur ce site en HLM dans le quartier Ahuntsic.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 25 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-24

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-05-01



Dossier # : 1177665001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2017-2018. Dépense estimée : 6 898,23 \$.

Il est recommandé d':

1. Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa. Dépense estimée à 6 898,23.
2. Appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Richard Celzi et de Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2017-2018 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions.
3. Accorder des avances de fonds aux montants de 2 347,82 \$ à M. Michel Bissonnet, de 1 973,46 \$ à M. Richard Celzi et de 2 539,01 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-08 13:12

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177665001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéraultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2017-2018. Dépense estimée : 6 898,23 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0286 – 8 mars 2017 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 6 836,52 \$.

CE16 1764 - 9 novembre 2016 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa en Ontario - Dépense estimée à 3 884,87 \$

CE16 1405 - 24 août 2016 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario - Dépense estimée à 3 772,13 \$.

CE16 0845 - 18 mai 2016 - Autoriser une dépense estimée à 8 591,45 \$, relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, au 79^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016, au RBC Convention Centre à Winnipeg, Manitoba.

CE16 0268 - 17 février 2016 - Autoriser une dépense estimée à 1 784,53 \$ relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 1^{er} au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à :

- Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Eve Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1^{er} au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa.

- Appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Richard Celzi ainsi que Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2017-2018, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle lors de laquelle aura lieu l'élection du Conseil d'administration de la FCM. À noter que le Conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres et que le Québec y détient 12 sièges, dont 3 pour la Ville de Montréal.

Madame Brunet repartira le 5 juin pour pouvoir participer à une activité le 4 juin en soirée et que le retour en train ne pourra se faire que le lendemain.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement, les accords économiques internationaux, etc. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. Les organisateurs du congrès s'efforcent d'élaborer un programme de séminaires offrant des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les élus municipaux dans leur municipalité.

Élection des membres représentant la Ville de Montréal

La Ville de Montréal a trois postes désignés au Conseil d'administration de la FCM. La Ville de Montréal propose que ses postes désignés soient occupés pour le mandat 2017-2018 par MM. Michel Bissonnet, Richard Celzi et Mme Marie-Eve Brunet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense estimée à 6 898,23. Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic LAPOINTE
Conseiller en relations gouvernementales

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-05

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-05-08



Dossier # : 1170679009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mai au 31 août 2017.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 4e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-04 15:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170679009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mai au 31 août 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la quatrième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0558 - 12 avril 2017 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 avril au 1er juillet 2017.

- CE17 0378 - 15 mars 2017 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.
- CE16 0155 - 8 février 2017 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.
- CE16 1983 - 7 décembre 2016 - Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 décembre 2016 au 19 février 2017.
- CE16 1768 - du 9 novembre 2016 - Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

DESCRIPTION

Les événements suivants coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 19 mai au 31 août 2017.. Ces événements sont :

- Marche-DON
- Grand Pique-Nique Urbain

- Marche pour L'Humanité
- Journée festive de l'Opération patrimoine!
- Courir pour Équiterre
- Journée Vélo-Boulot
- Danse folklorique en plein air 59e édition
- Grand Vélo
- Inauguration des escales découvertes
- Musée au Trot
- Pédalez pour les enfants

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.

- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administra

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Claude DUBOIS, 18 avril 2017
Dominique ARCHAMBAULT, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kevin DONNELLY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2017-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-04-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-02



Dossier # : 1173013003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2017, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

Il est recommandé :

- d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2017, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (jeune production) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) pour les prix en arts visuels et un autre avec le Conseil des métiers d'art (CMAQ) pour le prix François-Houdé, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- d'autoriser la directrice générale adjointe - Qualité de vie à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-04 17:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173013003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2017, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville de Montréal, avec l'étroite collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) et du Conseil des métiers d'art du Québec, créait trois prix d'excellence pour mettre en valeur le potentiel d'avenir des jeunes créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0631 - 20 avril 2016 : Autoriser une dépense totale de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2016, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 15 0851 - 6 mai 2015 : Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 14 0962 - 11 juin 2014 : Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DESCRIPTION

Les trois prix sont décernés annuellement à des artistes professionnels de la relève et en mi-carrière par des jurys indépendants qui sont composés de représentants du milieu des arts visuels et des métiers d'art. Les jurys sont sélectionnés pour leur impartialité et leur expertise des diverses disciplines et des grands courants artistiques contemporains. La gestion de ces prix est assumée par le Service de la culture, avec la collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain et du Conseil des métiers d'art du Québec. Ces associations partenaires assurent, en étroite collaboration avec le Service de la culture, la gestion des dossiers, la composition des jurys, l'organisation des expositions des lauréats ainsi qu'une partie des frais de promotion. De plus, le Conseil des métiers d'art du Québec assume la réalisation d'une exposition des finalistes du Prix François-Houdé à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours. Des conventions de services professionnels évaluées à 29 970,81 \$, incluant les taxes, doivent être signées avec ces organismes pour payer une partie des dépenses reliées à ces activités.

La remise du Prix François-Houdé se fera en novembre, alors que la remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois se fera en décembre.

La directrice générale adjointe - Qualité de vie sera déléguée à signer, selon les règles de délégation de pouvoir, au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention de services professionnels par lequel :

- l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois, édition 2017, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture, pour une somme maximale de 15 817,30 \$, taxes incluses;
- le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2017, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture; pour une somme maximale de 14 153,51 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le gouvernement du Québec décerne un seul prix de prestige dans le secteur des arts visuels, soit le Prix Paul-Émile-Borduas, pour couronner l'ensemble d'une œuvre et d'une carrière d'un créateur déjà reconnu. En ayant créé ces prix en arts visuels et en métiers d'art, pour récompenser et reconnaître des artistes montréalais de la relève et en mi-carrière, la Ville de Montréal a comblé une lacune importante, tout en participant à la promotion de l'excellence de la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. Par le fait même, la Ville favorise la diffusion de jeunes créateurs professionnels et enrichit le patrimoine artistique des collections municipales par l'acquisition d'œuvres des lauréats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2017 pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, le Service de la culture devra consacrer un budget de 47 470,81 \$:

- Association des galeries d'art contemporain (Montréal) 15 817,30 \$, taxes incluses
- Conseil des métiers d'art du Québec 14 153,51 \$, taxes incluses
- Bourse - Lauréat du Prix François-Houdé 5 000 \$
- Bourse - Lauréat du Prix Pierre-Ayot 5 000 \$
- Bourse - Lauréat du Prix Louis-Comtois 7 500 \$

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 47 470,81 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Prix Pierre-Ayot ainsi que le Prix Louis-Comtois en arts visuels et le Prix François-Houdé en métiers d'art sont des distinctions majeures qui contribuent activement à promouvoir la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. De plus, ces prix favorisent la diffusion de jeunes créateurs professionnels dans les galeries et centres d'expositions montréalais, enrichissent le patrimoine des collections municipales et finalement stimulent de façon générale le milieu des arts visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications est en préparation, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 :

- Publication et envoi de l'information sur le Prix François-Houdé

Septembre 2017 :

- Publication et envoi de l'information sur le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois

Novembre 2017 :

- Remise du Prix François-Houdé

Décembre 2017 :

- Remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois

Janvier à mars 2018 :

- Exposition des finalistes du Prix François-Houdé et des œuvres du lauréat 2017 à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours;
- Mise en place du jury pour l'acquisition, par la Ville de Montréal, d'œuvres du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé;
- Expositions des finalistes 2017 du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BRAULT
Muséologue

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél :

514-872-4600

Approuvé le :

2017-05-02



Dossier # : 1173885001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Personnel civil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 89 150\$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration dont 67 100\$ vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2017 ainsi qu'un virement de 22 050\$ vers le Service de police de la Ville de Montréal pour des honoraires professionnels.

Il est recommandé:
d'autoriser un virement budgétaire de 89 150\$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration dont 67 100\$ vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2017 ainsi qu'un virement de 22 050\$ vers le Service de police de la Ville de Montréal pour des honoraires professionnels.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-08 18:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173885001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Personnel civil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 89 150\$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration dont 67 100\$ vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines jusqu'au 31 décembre 2017 ainsi qu'un virement de 22 050\$ vers le Service de police de la Ville de Montréal pour des honoraires professionnels.

CONTENU

CONTEXTE

Le directeur du SPVM a déposé son plan stratégique 2020 lequel entraînera plusieurs projets simultanément. S'ajoutera également, d'autres initiatives visant les RH inclus dans le plan déposé au Ministre de la sécurité publique. Pour faire face à ces défis, un budget supplémentaire est requis de façon à ce qu'une ressources soit dédiée et puisse assurer une vue d'ensemble des différents projets afin de mieux coordonner le tout et ainsi faciliter ces nombreux changements dans un contexte difficile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite d'une analyse des besoins, le Service des ressources humaines arrive à la conclusion qu'une ressources additionnelle est nécessaire afin d'être en mesure d'accompagner adéquatement le SPVM en matière de gestion du changement dans ces différents projets. Pour cette raison, nous désirons créer un nouveau poste temporaire de conseiller en ressources humaines (211480) à partir du 15 mai 2017 à la Division des partenaires d'affaires RH - Personnels civils (107125) du Service des ressources humaines afin de mettre en place et coordonner les aspects RH des projets de modernisation de l'offre de service. Cette démarche se fera en collaboration avec une firme externe spécialisée en gestion du changement.

Cette démarche vise à faciliter la mise en place des changements et par le fait même favoriser l'atteinte des objectifs des différents projets du Plan stratégique 2020.

JUSTIFICATION

Le financement et la création de ce nouveau poste temporaire est justifié. Ne pas autoriser cette demande aura pour effet de retarder l'avancement des travaux. Lors d'une rencontre tenue le 28 février 2017, entre le directeur du SPVM, Monsieur Philippe Pichet, et le Directeur général, Monsieur Alain Marcoux, il fût convenu que Monsieur Marcoux transférerait les sommes nécessaires pour la création d'un poste temporaire. Les sommes demandées qui proviennent des dépenses contingentes seront versées au SRH pour le poste temporaire et au SPVM pour assurer les honoraires professionnels d'un accompagnement par une firme externe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'emploi de conseiller en ressources humaines est classé dans la fourchette salariale 03-FM06 (minimum 79 017 \$ - maximum 98 769 \$ - maximum mérite 118 521 \$). Les crédits budgétaires à être transférés sont calculés à partir de la fourchette salariale applicable à l'emploi.

En 2017, une somme de 89 150 \$ (rémunération : 67 100 \$ et autre familles de dépenses : 22 050 \$) en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines et au budget de fonctionnement du Service de Police de la Ville de Montréal.

Les virements se feront de la façon suivante: 67 100\$ pour le poste de conseiller en RH sera viré au budget de fonctionnement du Services de Ressources Humaines et 22 050\$ pour des honoraires professionnel seront viré au budget de fonctionnement du Service de Police de la Ville de Montréal.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 67 100 \$ en 2017 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,2 % pour une somme de 33 684 \$.

La dépense de 22 050\$ sera assumée à 100% par l'Agglomération.

Conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du financement par le CE
Création du poste temporaire du poste de conseiller en ressources humaines ainsi que le comblement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le poste temporaire de conseiller en ressources humaines sera comblé conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie AUDETTE
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Nathalie POL TURCOTTE
chef de division - partenaires d'affaires RH-
personnel civil SPVM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
assistant-directeur police

Approuvé le : 2017-05-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2017-05-08



Dossier # : 1171516002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 21 au 23 juin 2017, à Toronto (Ontario), afin de participer au Sommet canadien de l'eau. Montant estimé : 2 395,77 \$

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 21 au 23 juin 2017, à Toronto (Ontario), afin de participer au Sommet canadien de l'eau - montant estimé : 2 395,77 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-11 17:38

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1171516002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 21 au 23 juin 2017, à Toronto (Ontario), afin de participer au Sommet canadien de l'eau. Montant estimé : 2 395,77 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 8e Sommet canadien de l'eau attire des centaines de professionnels, des groupes de l'industrie de l'eau et de tous les ordres de gouvernement ainsi que des associations industrielles, des technologies, des communications, du milieu universitaire et des ONG. Le thème de cette année est la collaboration à l'action - Leadership et investissement dans l'économie bleue du Canada. Les participants étudieront les possibilités de collaborer à la technologie de l'eau et au financement des infrastructures, à la croissance de l'économie bleue et à la résilience aux changements climatiques grâce à des politiques progressives.

En 2016, des leaders des milieux d'affaires, du gouvernement, des ONG et des milieux universitaires se sont réunis au 7e Sommet canadien de l'eau à Toronto pour explorer les affaires de l'eau. En mettant l'accent sur les entreprises de l'eau dans l'ensemble du cycle de vie de l'utilisation de l'eau. Le Sommet canadien de l'eau a accueilli près de 230 chefs d'entreprise, de technologie propre, gouvernementaux et non gouvernementaux. Cet événement annuel a engagé des acteurs non traditionnels pour faire progresser les discussions autour de l'innovation, du leadership et de la résilience de l'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, à Toronto, du 21 au 23 juin 2017, afin de participer au Sommet canadien de l'eau.

JUSTIFICATION

Le 8e Sommet canadien de l'eau permettra aux participants de travailler en collaboration avec différents groupes et dirigeants de l'industrie de l'eau. Les municipalités, l'industrie et les contribuables du secteur public conviennent que l'eau propre accessible et la gestion intelligente de nos systèmes d'eau naturels sont essentiels au mode de vie canadien. Avec le soutien de partenaires stratégiques jouant un rôle influent dans l'avancement de l'histoire canadienne de l'eau, le Sommet canadien de l'eau est une occasion exceptionnelle pour se familiariser davantage aux enjeux liés à l'eau.

Organismes participants :

- Association canadienne des eaux et égouts
- Association canadienne de la qualité de l'eau
- Réseau canadien de l'eau
- Association de l'industrie de l'environnement de l'Ontario
- Association ontarienne des eaux usées sur place
- Association des services environnementaux de l'Alberta
- Association ontarienne des travaux hydrauliques

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 395,77 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 10 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du
greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-05

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-04-11

CE : 30.006

2017/05/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C et adopter une ordonnance en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de modifier le tarif des sites de cuisine de rue de catégorie A.

Il est recommandé:

1. D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'annexe C.
2. d'adopter une ordonnance en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de modifier le tarif des sites de cuisine de rue de catégorie A.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-11 15:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1175086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C et adopter une ordonnance en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de modifier le tarif des sites de cuisine de rue de catégorie A.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la saison 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) s'est vu confier le mandat de gérer le processus de sélection des candidats, d'attribution des permis et de gestion du contrat du calendrier de rotation des véhicules-cuisine.

Le 20 février dernier, le conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier le règlement régissant la cuisine de rue. Une des modifications visait à classer les sites selon des catégories.

Étant donné que les arrondissements ont, entre temps, voté de nouveaux sites, il est nécessaire de mettre à jour l'annexe C qui présente la catégorisation des sites. L'annexe C est modifiable par une ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue.

De plus, le tarif pour les sites de cuisine de rue de catégorie A sont révisés à la baisse.

Comme l'ensemble des tarifs doit être approuvé par les instances décisionnelles de la Ville et que le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) a déjà été adopté, le nouveau tarif pour les sites de cuisine de rue de catégorie A peut être adopté par une ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 120 de ce Règlement (16-065).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1323 (14 décembre 2016) Adopter le règlement sur les tarifs (exercice 2017).
CM17 0161 - 20 février 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec pour la gestion du calendrier de cuisine de rue, pour une durée de 2 ans, pour somme approximative minimale de 132 221,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM17 0352 - 28 mars 2017 - 1. Adopter un Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) 2. Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) et 3. Adopter un Règlement modifiant le règlement

intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

CE16 0218 - 10 février 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Conseils Atelya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017, pour une somme maximale de 119 574 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14877 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

DESCRIPTION

En mars 2017, des modifications réglementaires au Règlement régissant la cuisine de rue ont été adoptées au conseil municipal. L'Annexe C du Règlement présente les sites tels que votés par ordonnance des arrondissements au moment du ficelage du dossier décisionnel. Entre temps, les arrondissements ont apporté des modifications à leurs sites. Le présent dossier vise à:

1) mettre à jour l'annexe C afin d'attribuer une catégorie adéquate à tous les sites en fonction dans les arrondissements pour la saison 2017.

2) réviser le tarif de la catégorie A pour le faire passer de 70\$ à 40\$. En effet, les sites soumis par les arrondissements pour la saison 2017 n'offrent pas un potentiel d'achalandage suffisant qui justifierais de leur attribuer un tarif de 70\$.

Étant donné l'ajout de nouveaux sites dans l'arrondissement Ville-Marie, les revenus prévus devraient rester similaires malgré la réduction des tarifs de la catégorie A.

Veuillez noter que la catégorisation des sites peut être revue en tout temps par le comité exécutif et fera l'objet d'une analyse à la fin de la saison 2017.

JUSTIFICATION

Les sites doivent être catégorisés selon leur achalandage afin d'optimiser le nombre de sorties des camions de cuisine de rue et ainsi assurer la meilleure offre possible aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne contient aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que la saison de la cuisine de rue a débuté le 1er avril 2017, les modifications à l'Annexe C doivent être signées dans les meilleurs délais, afin que chaque site soit dans la bonne catégorie de tarif pour la suite de la saison.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au comité exécutif : mai 2017

Mise en place des nouveaux tarifs : après l'adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-13

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2017-03-17

CE : 50.001

2017/05/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174217002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport « Vers une gestion durable des eaux municipales - Bilan 2013-2016 » et approuver la transmission de ce rapport à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Il est recommandé :

1. de prendre connaissance du rapport « Vers une gestion durable des eaux municipales - Bilan 2013-2016 »;
2. d'autoriser la directrice du Service de l'eau à transmettre le bilan à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-04 15:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174217002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport « Vers une gestion durable des eaux municipales - Bilan 2013-2016 » et approuver la transmission de ce rapport à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre depuis 2006 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance). Cet organisme est une coalition binationale de maires et d'autres représentants locaux travaillant activement auprès des gouvernements fédéraux, d'État et provinciaux pour favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La Ville de Montréal participe à plusieurs des initiatives de l'Alliance, dont le programme *Villes VERDD* « Villes en route vers un développement durable » qui met en valeur le leadership des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour orienter la région vers un avenir plus durable.

En 2012, le comité consultatif du Programme *Villes VERDD* a proposé le guide *Gestion durable des eaux municipales : Cadre d'évaluation et de communication des progrès*. Celui-ci s'appuie sur six grands principes de gestion durable des eaux municipales qui sont subdivisés en 25 jalons. Ce guide vise à encourager les villes membres à évaluer et diffuser les progrès effectués vers la réalisation des principes et jalons de ce guide. La Ville de Montréal a produit un premier bilan en 2013. En 2014, la Ville recevait un prix de reconnaissance de l'Alliance pour l'excellence de ce premier bilan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1654 - 23 octobre 2013 - Prendre connaissance du Bilan « Vers une gestion durable des eaux municipales » et approuver la transmission du bilan à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Le bilan 2013-2016 présente les progrès accomplis et les perspectives d'actions pour 20 des 25 jalons proposés par l'Alliance, soit deux jalons supplémentaires par rapport au bilan de 2013. Un délai de trois ans entre le premier bilan et celui-ci permet en outre de mesurer plus facilement les progrès accomplis au regard des objectifs que la Ville s'est fixés, lorsque cela s'applique. Ainsi, le rapport contient un tableau synthèse illustrant les tendances entre 2013 et 2016. Les résultats demeurent positifs et Montréal continue de poursuivre ses efforts vers une gestion durable et responsable des eaux municipales, notamment avec le Plan de l'eau présenté en 2015.

Voici les principaux faits saillants:

Principe 1 - Conservation de l'eau

- La production d'eau potable a diminué de plus de 28 % par personne par jour depuis 2001.
- Plus de 10 000 compteurs d'eau dans les industries commerces et institutions sont en exploitation dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau.
- Les coûts des services d'eau représentaient en 2015 environ 1 \$ par jour par résident de la Ville de Montréal.
- Le taux de pertes sur le réseau de distribution est estimé à environ 30 %. Le volume de ces pertes d'eau diminue de concert avec la réduction de la consommation d'eau.

Principe 2 - Intendance commune de la ressource

- Depuis 2010, une Patrouille bleue sillonne les quartiers de Montréal et plus de 60 000 personnes ont été sensibilisées à la gestion responsable de l'eau.
- Une multitude d'initiatives citoyennes visent la protection ou la mise en valeur de l'eau, dont les corvées de nettoyage des berges.

Principe 3 - Protection des berges, des rives et des cours d'eau

- Plusieurs projets sont en cours pour améliorer l'accès aux berges de la rivière des Prairies et au fleuve Saint-Laurent.
- La Ville poursuit les mesures prévues en matière de biodiversité avec les actions de gestion écologique, notamment les interventions pour l'éradication des plantes envahissantes et les aménagements fauniques.

Principe 4 - Prévention de la pollution de l'eau

- La Ville poursuit l'application de la réglementation relative aux rejets d'eaux usées et s'assure de la conformité de ces rejets dans le secteur industriel.
- Le programme de dépistage des raccordements inversés identifie annuellement les réseaux d'égouts pluviaux problématiques en vue d'apporter les correctifs.
- La Ville assure un suivi constant de la qualité des plans intérieurs et limitrophes de l'île de Montréal.
- L'effluent rejeté par la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte respecte les critères de performance gouvernementaux. Le projet de désinfection des eaux usées est en cours de réalisation.
- Le Plan directeur de drainage est en cours de réalisation et cinq ouvrages de rétention sont en construction ou en planification. La révision réglementaire sur la rétention sur les lots privés se poursuit et vise à intégrer les infrastructures vertes.

Principe 5 - Intégration dans la planification du territoire

- Le Schéma d'aménagement et de développement a été adopté en 2015 et il intègre des objectifs contribuant à la gestion durable de l'eau.
- La Ville encourage et réglemente la gestion des eaux pluviales en amont des réseaux d'égout, par le biais notamment d'aménagements de surfaces (ex. toits verts et bassins de biorétention).

Principe 6 - Préparation aux impacts sur l'eau des changements climatiques

- Le plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal a été adopté en 2015. Il propose entre autres une série de mesures relatives aux pluies abondantes.
- Un plan d'urgence existe pour prévoir et répondre notamment aux épisodes de crue des eaux.
- L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre des activités municipales sera mis à jour en 2017. Des estimations préliminaires ont été réalisées pour la Station d'épuration et les usines de production d'eau potable.

JUSTIFICATION

Ce second bilan montre l'engagement de la Ville à rendre compte des multiples activités relatives à l'eau en milieu urbain sur la base du cadre d'évaluation proposé par l'Alliance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan présente un portrait global en matière de gestion durable des eaux municipales. Il fait état de plusieurs des actions contenues dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020, dans le Plan de l'eau, dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et dans le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Traduction anglaise du rapport.

- Transmission du rapport à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- Remise d'une copie du rapport aux maires des villes membres de l'Alliance lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra à Montréal en juin 2017.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire
Véronique ANGERS, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Guy TRUDEL, Service des infrastructures_voirie et transports
Marieke CLOUTIER, Service de l'environnement
Danielle LUSSIER, Direction générale
Laetitia CHIN, Service de la diversité sociale et des sports
Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Guy TRUDEL, 3 mai 2017
Laetitia CHIN, 2 mai 2017
Julie MILLETTE, 1er mai 2017
Véronique ANGERS, 1er mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-05-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-04



Dossier # : 1174396008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1 ^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-05 07:03

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1174396008**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er avril 2017 au 30 avril 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, il est démontré qu'il y a eu aucune (0) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0634 - 19 avril 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-05-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-05-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-04